



Assemblée générale

Distr.: Générale
29 janvier 2007

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport de la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales *

(Vienne, 17-19 janvier 2007)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	3
II. Questions de fond examinées à la Réunion	4-74	3
A. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes	4-37	3
B. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'espace.....	38-42	9
C. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	43-49	10
D. Utilisation de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique par le système des Nations Unies et méthodes pour étendre la collaboration pratique dans l'utilisation des techniques spatiales dans les interventions en cas d'urgence	50-56	11
E. Enseignements tirés et bonnes pratiques de l'utilisation des techniques spatiales dans les actions de secours et pour la prévention des catastrophes .	57-63	12

* Le présent rapport a été adopté par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales à sa vingt-septième session, tenue du 17 au 19 janvier 2007.



F.	Participation des organismes des Nations Unies au processus du Groupe de travail sur l'observation de la Terre	64-68	14
G.	Sensibilisation du public et échange d'informations pour promouvoir la coopération interorganisations	69-74	15
III.	Questions diverses	75-83	16
A.	Renforcement de la participation des organismes des Nations Unies aux travaux du Comité, de ses sous-comités et de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales	75-79	16
B.	Programme de travail futur	80-83	17

Annexes

I.	Liste des participants à la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 17 au 19 janvier 2007		19
II.	Ordre du jour de la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 17 au 19 janvier 2007		21
III.	Lignes directrices pour établir les contributions au Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies.....		23
IV.	Ordre du jour du débat informel ouvert de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne le 19 janvier 2007.....		25

I. Introduction

1. La vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Vienne du 17 au 19 janvier 2007. Yolanda Berenguer, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a été élue Présidente. La liste des participants figure à l'Annexe I au présent rapport.
2. Le Directeur du Bureau des affaires spatiales du secrétariat a ouvert la séance et souhaité la bienvenue aux participants, et les a informés sur les activités récentes du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique dans son action en faveur des bienfaits des techniques spatiales dans le développement durable pour tous. Il a rappelé que le Comité tiendrait sa 50^e Réunion en 2007, l'année du 50^e anniversaire du lancement de Spoutnik I, le premier satellite artificiel de la Terre, le 4 octobre 1957, et du 40^e anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes¹, le 10 octobre 1967.
3. La réunion a adopté son ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe II au présent rapport.

II. Questions de fond examinées à la Réunion

A. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes

1. **Examen des plans actuels et futurs d'intérêt commun, et notamment du rapport entre les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications, et les programmes que ces organismes ont pour mandat d'exécuter**
 4. Le Secrétaire de la Réunion a rendu compte aux participants des travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires, en appelant leur attention sur les questions relatives à la coordination interorganisations.
 5. A sa Quarante-troisième session, en 2006, le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a pris note des travaux accomplis par la Réunion interorganisations à sa vingt-sixième session. Il avait été saisi du rapport de la Réunion (A/AC.105/859) et du rapport du Secrétaire Général sur la coordination des activités des organismes des Nations concernant l'espace: Orientations et résultats escomptés pour la période 2006-2007 (A/AC.105/858).
 6. Les représentants des organismes des Nations Unies participants ont rendu compte de leurs activités et de leurs plans pour 2007 et 2008. Les activités faisant intervenir une coopération marquée entre des organismes des Nations Unies ont été

¹ Résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe.

incluses dans le Rapport du Secrétaire général sur la Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2007-2008 (A/AC.105/[886])

7. Les participants ont pris note du rapport du Spécialiste pour les applications des techniques spatiales du Bureau des affaires spatiales sur les activités menées en 2006 et les activités futures projetées ainsi que l'orientation du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales². Plusieurs organismes des Nations Unies ont contribué à la définition du programme et participé à ses activités. Le Spécialiste pour les applications des techniques spatiales a invité les organisations du système des Nations Unies à poursuivre leur participation aux activités présentant pour eux un intérêt.

8. Les participants ont pris note des activités du Programme des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), qui souhaiterait participer davantage aux activités liées à l'espace. L'ONUDI s'intéresse particulièrement aux applications des télécommunications et à la télédétection pour la gestion des ressources et les interventions en cas de catastrophe. Les idées sont au stade initial et l'ONUDI recherche la coopération d'organisations intéressées.

9. Les participants ont pris note des plans actuels et futurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (RESAP)³ visant à promouvoir les applications des techniques spatiales pour le développement à travers la coopération régionale. Le RESAP, constitué en 1994 par la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement en Asie et dans le Pacifique, œuvre en faveur de mécanismes de coopération régionaux d'intervention en cas de catastrophe, notamment une coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale des télécommunications (UIT) et des initiatives régionales telles que le Asia-Pacific Regional Space Agency Forum (APRSAP) et la Asia-Pacific Multilateral Cooperation on Space technology and Application (AP-MCSTA). En 2007 se tiendra la troisième Conférence ministérielle qui examinera l'évolution future, la stratégie et le plan d'action du programme RESAP. La CESAP a invité d'autres organismes des Nations Unies à participer à ces initiatives dans la région de l'Asie et du Pacifique.

10. Les participants ont pris note de diverses activités se rapportant à l'espace de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Celle-ci donne son appui au développement de politiques et de stratégies sur les Infrastructures nationales de données géospaciales (NSDI). En avril 2007 elle organisera la cinquième session de son organe subsidiaire, le Comité de l'information pour le développement, y compris le Sous-Comité de l'information et des techniques de communication et le Sous-comité de l'information géographique, apportant les lignes de conduite et l'encadrement technique permettant de tirer parti de l'information pour le développement.

11. Les participants pris note des activités de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) qui est animée par le Cadre d'action de Hyogo

² <http://www.unoosa.org/oosa/en/sapidx.html>.

³ http://www.unescap.org/icstd/SPACE/resap/resap_main.asp.

2005-2015: Aider les nations et les collectivités à mieux résister aux catastrophes⁴. La SIPC s'emploie à faire connaître ses réalisations et à recourir à la société civile et au secteur privé. Son représentant a souligné les nombreuses possibilités de coopération avec d'autres organismes des Nations Unies.

12. Les participants ont par ailleurs noté que l'Union internationale des télécommunications (UIT), la plus ancienne des organisations intergouvernementales, fondée en 1865, poursuivait ses activités de normalisation et de coordination des fréquences en rapport avec les activités spatiales. Dans le cadre de son mandat, l'UIT établit des recommandations, des manuels et des rapports traitant des capteurs passifs et actifs des satellites d'observation de la Terre, y compris les satellites de météorologie. Le représentant de l'UIT a évoqué la Convention de Tampere sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe⁵, qui est entrée en vigueur le 8 janvier 2005 après avoir été ratifiée par 35 pays. La Convention facilite le transport et l'utilisation des équipements de télécommunication dans les situations de catastrophe, ce qui présente un intérêt particulier pour les organisations concernées par les activités de gestion des opérations, telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR), et qui réduit la complexité technique de l'utilisation des équipements de télécommunication. L'UIT a fait part de son souhait de coopérer avec d'autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'utilisation des données géospatiales, et à cet effet s'est référée aux activités du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique (UNGIWG). Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait savoir que son organisation serait heureuse de coopérer avec l'UIT dans les travaux sur les applications du système d'information géographique et du modèle topographique numérique.

13. Les participants ont noté que le BCAH recourt aux techniques spatiales. Il utilise des cartes sensibles établies par l'UNOSAT de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), diffusées par le canal de ReliefWeb⁶, des bureaux locaux et des Centres d'information humanitaire. En 2007 et 2008, le BCAH coprésidera, avec le HCR, le Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique (UNGIWG), qui se consacrera au développement de l'infrastructure des données spatiales des Nations Unies.

14. Les participants ont été informés sur les activités spatiales du PNUE et ont noté qu'au titre du processus de réforme des Nations Unies, celui-ci renforcera ses activités de recherche de partenariats avec d'autres entités. Le 24^{ème} Forum du Conseil d'administration/Forum environnemental et ministériel mondial du PNUE qui se tiendra du 5 au 9 février 2007 examinera les tendances de l'environnement mondial, les questions de politique émergentes, la coordination, la gouvernance environnementale internationale et le principe de la création d'une organisation mondiale de l'environnement. La Division DEWA de l'alerte rapide et de l'évaluation du PNUE a effectué et publié un certain nombre d'évaluations et de

⁴ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap.1, résolution 2.

⁵ <http://www.itu.int/ITU-D/emergencytelecoms/tampere.html>

⁶ <http://www.reliefweb.int>.

rapports des prévisions en 2006 et continuera de le faire en 2007, lorsque sera publié le quatrième rapport sur les Perspectives mondiales en matière d'environnement. La division DEWA du PNUE continuera aussi d'assurer le fonctionnement du réseau de centres de la base de données sur les ressources mondiales pour la gestion des données sur l'environnement, le système d'information géographique GIS et la télédétection sous la bannière de la proposition de stratégie "Environment Watch".

15. Les participants ont pris note du rapport de l'initiative UNOSAT de l'UNITAR. En 2006 l'UNOSAT est venue en aide à divers organismes des Nations Unies par sa capacité de cartographie rapide et de réaction en cas de crise et en tant que fournisseur d'informations géographiques dans des domaines tels que le développement durable et la réduction des risques. Au Liban, UNOSAT a mené à bien l'envoi de personnel sur le terrain pour traduire ses réalisations dans les faits. La coordination avec le ReliefWeb du BCAH a été renforcée.

16. Les participants ont pris note des diverses activités spatiales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), notamment le recours à l'imagerie satellitaire dans l'Office régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est pour faire campagne en faveur de la nécessité de limiter la pollution atmosphérique et le réchauffement climatique, de l'emploi d'images libres de droits pour améliorer la qualité de certains systèmes organisés (routes et rivières), du nombre croissant d'initiatives dans le domaine de la télémédecine et des progrès accomplis dans le développement du réseau privé mondial de l'OMS. Il faut en outre signaler la mise au point de nouveaux outils ainsi que les efforts accomplis pour rassembler des données à l'avance.

17. Les participants ont pris note du rapport de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) qui contenait des informations sur les développements récents de son programme de Veille météorologique mondiale, y compris le Système mondial d'observation, installé dans l'espace et exploité par les organisations utilisant des satellites de météorologie. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, l'OMM a poursuivi sa participation poussée dans les initiatives mondiales telles que le Comité mondial d'observation de la Terre par satellite (CEOS), le Groupe sur l'observation de la Terre par satellite (GEO), le Groupe sur l'observation de la Terre et son Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) ainsi que le Système mondial d'observation du climat.

18. Les participants ont pris note des activités au titre du Programme sur l'enseignement des sciences spatiales de l'UNESCO en 2006, qui ont été mises en œuvre en coopération avec le Bureau des affaires spatiales, le Forum APRSAF et la Fédération internationale d'astronautique. L'UNESCO préside actuellement le Groupe de travail sur la formation et l'éducation du CEOS et coprésidera le Comité pour le renforcement des capacités du Groupe de travail spécial sur l'observation de la Terre. Les participants ont également pris note des activités de l'UNESCO en Afrique sur la gestion des ressources en eau qui tirent profit des techniques spatiales dans le contexte du programme TIGER de l'ESA et du Partenariat international d'hydrologie spatiale de l'UNESCO.

19. Les participants ont noté que le HCR utilise l'imagerie à haute résolution pour la cartographie des camps de réfugiés et des zones d'installation des personnes déplacées à l'intérieur d'un pays. Un partenariat avec l'UNOSAT facilite l'accès aux données et aux services de télédétection.

2. Projet de lignes directrices pour les contributions au rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace

20. A sa vingt-sixième session, la Réunion avait décidé d'établir des lignes directrices précises pour aider les organismes des Nations Unies à mettre au point leurs contributions au rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies et pour aider la Réunion à maintenir le rapport dans la limite du nombre de pages prescrite. La Réunion avait décidé que les projets de lignes directrices seraient établis conjointement avec l'ensemble des points de contact pendant la période intersessions.

21. Conformément à cet accord, le Bureau des affaires spatiales a publié un avant-projet de lignes directrices pour examen sur le tableau d'affichage ⁷ de la réunion en mai 2006. Sur la base de cet avant-projet, un accord s'est fait en ce qui concerne les lignes directrices qui ont été utilisées pour l'établissement des rapports qui seront examinés par la Réunion interorganisations à sa vingt-septième session.

22. La Réunion a examiné et adopté les lignes directrices telles qu'elles figurent dans l'Annexe III au présent rapport.

3. Structure du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies

23. La structure actuelle du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies, tel que révisée par la Réunion interorganisations à sa session de 2003 (A/AC.105/791, annexe III), a été examinée par la Réunion.

24. La Réunion a décidé de revoir la structure figurant dans l'appendice à l'annexe III au présent document. Elle a convenu d'examiner à sa prochaine session la pertinence du tableau synoptique des participants et des programmes spatiaux du système des Nations Unies figurant au chapitre I de la structure.

4. Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2007-2008 (A/AC.105/[886])

25. La Réunion était saisie du projet de rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organisations du système des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2006-2007. Il s'agissait du trente-et-unième rapport sur le sujet contenant des informations reçues d'organismes des Nations Unies sur les principales initiatives majeures et/ou activités faisant intervenir deux ou plus organismes des Nations Unies et établi conformément aux orientations.

26. Les participants sont convenus que le rapport devait mettre en évidence les initiatives et activités déterminantes qui favorisent, améliorent et contribuent à la coopération et à la coordination entre les organismes. Ils ont examiné et amendé le projet de rapport. Le texte final sera examiné par le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-quatrième session.

⁷ <http://www.itu.int/jive/index.jspa?categoryID=176>.

5. Établissement d'un rapport sur les initiatives et les applications dans le cadre de la coopération interorganisations dans le domaine spatial

27. Il a été rappelé que, compte tenu d'une proposition faite en 2003, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son Sous-Comité scientifique et technique avaient invité les organismes des Nations Unies à soumettre au Sous-Comité des rapports annuels sur des thèmes spécifiques. A aussi été rappelé l'accord conclu à sa vingt-cinquième session, en 2005, tendant à ce qu'un rapport distinct soit établi sur le thème des "Techniques spatiales nouvelles et émergentes pour la coopération interorganisations" pour être soumis au Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-troisième session, en 2006 (A/AC.105/842, para. 19).

28. A sa vingt-sixième session, la réunion a décidé de suspendre l'élaboration de ce document en vue d'évaluer, à sa vingt-septième session, le besoin et l'utilité des informations à présenter dans un second rapport et d'envisager la réorientation du rapport sur des domaines thématique spécifiques.

29. La Réunion a convenu de poursuivre la suspension de l'établissement d'un rapport sur des thèmes spécifiques.

6. Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interorganisations dans les domaines liés à l'espace

30. La Réunion a pris note d'un certain nombre de projets et d'initiatives mixtes menés à bien par des organismes des Nations Unies. Elle a en outre noté que des représentants de plusieurs organismes des Nations Unies ont invité un certain nombre des participants à la Réunion à se joindre à des initiatives mixtes.

31. Les participants ont pris note du rapport verbal du secrétaire de la Réunion sur l'établissement d'un lien plus étroit entre les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique visant à mettre en oeuvre les recommandations de la Troisième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et les travaux de la Commission sur le développement durable. Ils sont convenus que les domaines thématiques examinés par la Commission constitueraient un cadre auquel ses membres pourraient apporter des contributions de valeur. Les participants ont pris note de l'élaboration d'un rapport du Comité intitulé "Contribution du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux travaux de la Commission sur le développement durable pour l'ensemble thématique 2008-2009 – L'espace et le développement durable".

32. A ce sujet, les participants ont pris note de l'offre du BCAH d'établir un lien avec le Département des Affaires économiques et sociales du Secrétariat à New York et d'attirer son attention sur les travaux de la Réunion.

33. Les participants ont pris note du rapport du Groupe de Haut Niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement intitulé "Delivering as One" (voir A/61/583). Il ont par ailleurs noté qu'il conviendrait initialement de mettre en oeuvre les recommandations de ce rapport en tant que cas pilotes et cela dans six pays. Il a été proposé qu'à titre de contribution à l'initiative

sur la réforme la Réunion pourrait envisager de coordonner un rapport sur les activités spatiales en cours des organismes des Nations Unies dans ces pays.

34. La Réunion a décidé d'examiner à sa prochaine session les groupes thématiques de la Commission du développement durable et ses contributions possibles à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de Haut Niveau du Secrétaire général en tant que moyen de poursuivre le renforcement de la coopération interorganismes.

35. Les participants ont noté que le thème de sa quatrième séance publique informelle pour l'échange d'informations entre les représentants des organismes des Nations Unies et ceux des Etats membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique serait "L'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable dans le système des Nations Unies".

36. Les points de contact de la Réunion interorganisations s'étaient mis d'accord sur ce sujet compte tenu du nouveau point sur les données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable qui sera ajouté à l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique au titre d'un plan de travail de trois ans, à commencer par sa cinquantième session qui se tiendra du 6 au 15 juin 2007. Par les travaux à faire au cours de la première année du plan de travail, le Comité cherchera à identifier et évaluer les interfaces entre les forums internationaux existants dans lesquels des pays ont des entretiens sur la mise en oeuvre d'infrastructures de données géospatiales dérivées de l'espace afin d'éviter le double emploi des efforts de coopération internationaux.

37. La Réunion a arrêté définitivement l'ordre du jour de la session ouverte informelle reproduit dans l'annexe IV ci-après.

B. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'espace

38. Le Bureau des affaires spatiales a présenté la liste actualisée des initiatives et programmes relatifs à l'espace d'Etats membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et du système des Nations Unies qui répondait aux recommandations spécifiques contenues dans le Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable⁸, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud). Cette liste peut être consultée sur le site Web de la coordination des activités spatiales des Nations Unies⁹.

39. Conformément à l'accord conclu à la vingt-sixième session de la Réunion, le Bureau des Affaires spatiales, dans une lettre du 3 avril 2006, avait porté la liste en question et les avantages qui en découlait à l'attention du secrétariat du GEOSS, dont les travaux sont étroitement associés aux résultats du Sommet mondial.

⁸ Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg, Afrique du Sud, 26 août-4 septembre 2002 (Publication des Nations Unies, N° de vente E.03.II.A.1 et corrigendum) chap. I, résolution 2, annexe.

⁹ <http://www.uncosa.unvienna.org/uncosa/en/wssd/index.html>.

40. Les organismes des Nations Unies ont été encouragés à poursuivre la fourniture d'informations à jour en vue de les inclure dans la liste. Le Bureau des affaires spatiales, en tant que secrétariat de la Réunion, continuera à inviter les points de contact, à fournir des mises à jour de la liste tous les trois mois. Il a notamment été suggéré d'inclure dans la liste des informations de contact direct du personnel du projet afin de faciliter et de stimuler l'interaction.

41. Les participants ont noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait mis au point une page Web très simple à utiliser sur le site de la Coordination des activités spatiales des Nations Unies qui facilite la navigation entre les diverses initiatives et recommandations du Sommet mondial.

42. Il a été proposé que les organisations complètent leurs sites Web respectifs d'un lien avec le site Web de la Coordination des activités spatiales des Nations Unies.

C. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

43. Le Bureau des affaires spatiales a informé la Réunion de la suite donnée aux recommandations d'UNISPACE III, notamment en ce qui concerne les travaux qui avaient été entrepris par quelques groupes d'action et le suivi donné dans le cadre du Plan d'action résultant de l'examen quinquennal de l'application des recommandations d'UNISPACE III par l'Assemblée générale (A/59/174).

44. A ce sujet, la Réunion a constaté avec satisfaction que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/110, avait décidé d'établir la Plateforme des Nations Unies de données spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence (SPIDER), que celle-ci allait être appliquée en tant que programme du Bureau des affaires spatiales relevant du Directeur du Bureau, programme qui rendrait compte au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et qui recevrait des directives de ce dernier par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

45. Les participants ont noté que le programme visait à donner à tous les pays et à toutes les organisations internationales et régionales concernées l'accès universel à tous les types d'information et de services de nature spatiale pour appuyer l'ensemble du cycle de gestion des situations de catastrophe, et qu'il s'axerait sur trois grands objectifs: être une passerelle pour les informations spatiales à l'appui de la gestion des opérations en cas de catastrophe, servir de pont entre la gestion des opérations et les communautés spatiales, et agir en tant qu'animateur du renforcement des capacités et du renforcement institutionnel, en particulier pour les pays en développement. Le programme disposerait d'offices à Beijing et à Bonn (Allemagne) et bénéficierait d'un appui régional offert par quelque douze pays.

46. Les participants ont noté qu'il importait d'améliorer la coordination, d'identifier les synergies et d'éviter le chevauchement des efforts avec d'autres initiatives telles que le Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS), l'initiative de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, le Integrated Global Observing Strategy Partnership (IGOS-P), le Comité mondial

d'observation de la Terre par satellite (CEOS) et la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", ainsi que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes.

47. Les participants ont pris note de l'insuffisance des données disponibles après une catastrophe et de l'obstacle à la gestion efficace des opérations que cela représentait, que certains pays ne savaient pas où s'adresser pour obtenir l'accès aux données et aux outils qui étaient mis à leur service. Le nouveau programme SPIDER pouvait être utile à cet égard. La Réunion a également pris note du rôle potentiel du programme dans la réalisation de systèmes internationaux mondiaux d'alerte rapide.

48. Les participants ont noté des synergies potentielles entre le programme SPIDER et les travaux de plusieurs organismes des Nations Unies tels que la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, l'UIT, le BCAH, le PNUE, le HCR, l'UNOSAT et l'OMS.

49. Les participants ont également noté avec satisfaction que le Comité international des systèmes mondiaux de navigation par satellite, établi en 2005 en tant qu'organisme informel pour stimuler l'utilisation du GNSS tout en facilitant l'interopérabilité du GPS des Etats-Unis, du Système mondial de navigation par satellite (GLONASS) de la Fédération de Russie et du futur système Galileo de l'Union européenne, avait tenu sa première réunion le 1^{er} et le 2 novembre 2006 à Vienne.

D. Utilisation par les organismes des Nations Unies de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique et méthodes permettant d'accroître la coopération opérationnelle en matière d'utilisation des techniques spatiales dans les interventions d'urgence

50. Les participants ont noté qu'en 2006, la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures" avait été sollicitée à 25 reprises par des organismes des Nations Unies tels que le BCAH, le PAM, la FAO, le PNUE et le PNUD par la voie du Bureau des affaires spatiales, en coopération avec UNOSAT. Les demandes avaient été faites essentiellement en réaction à des inondations, mais aussi d'un glissement de terrain, d'un ouragan et d'un déversement d'hydrocarbures) dans des pays en développement.

51. Les participants ont noté avec satisfaction que la Charte avait systématiquement permis de fournir gratuitement des données satellitaires fréquemment utilisées pour diverses opérations de secours humanitaire, et que la participation d'organismes des Nations Unies dans sa mise en activité s'était élargie.

52. Les participants ont pris note de la troisième réunion à l'échelle des Nations Unies sur "Les Nations Unies et la Charte internationale Espace et catastrophes majeures", accueillie conjointement par l'UNOSAT et le Bureau des affaires spatiales à Genève, le 20 mars 2006.

53. Les participants ont noté que la Charte internationale, en collaboration avec neuf agences spatiales dont la Disaster Monitoring Constellation (formée de

l'Algérie, du Nigeria, de la Turquie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) était un mécanisme utile ayant un impact direct sur la manière dont les Nations Unies ont fonctionné au cours des catastrophes naturelles et technologiques.

54. Les participants ont noté que la portée de la Charte internationale est très spécifique et qu'elle ne couvre que la fourniture de données brutes en cas de catastrophe naturelle ou technologique. Dans le recours à la Charte par des organismes des Nations Unies, l'UNOSAT fait office de gestionnaire de projet interne des Nations Unies proposant des produits finis sur la base des données brutes. L'intérêt de cette méthode est que l'UNOSAT est généralement parfaitement consciente des besoins des utilisateurs parmi les organismes des Nations Unies et fournit ses premiers résultats dans les six heures suivant un événement catastrophique. Le Bureau des affaires spatiales a été prié par la Réunion d'encourager la Charte internationale à envisager son application aux catastrophes humanitaires complexes si un tel besoin devait apparaître dans la période 2007-2008.

55. Les participants ont noté que le programme SPIDER peut s'avérer un mécanisme utile dans les situations d'urgence autres que les catastrophes naturelles ou technologiques.

56. Les participants ont par ailleurs noté l'insuffisance du partage entre d'autres organismes des Nations Unies des données brutes fournies par la voie du mécanisme de la Charte internationale en raison des règles de politique en matière de licences et de données et que cette lacune était prise en compte par la voie de plusieurs initiatives telles que l'UNGIWG et dans le contexte du GEOSS.

E. Enseignements tirés et bonnes pratiques en matière d'utilisation des techniques spatiales pour les actions de secours et la prévention des catastrophes

57. A sa session de 2006, la Réunion interorganisations avait convenu d'inviter les organismes des Nations Unies traitant des questions humanitaires à rendre compte à sa vingt-septième session des enseignements tirés de l'utilisation des données d'origine spatiale dans les actions de secours en cas de catastrophe et des meilleures pratiques en la matière.

58. Le représentant du HCR a présenté les activités de cartographie des camps de réfugiés au moyen de l'imagerie satellitaire, de récepteurs GPS, de cartes existantes et des données d'enregistrement des réfugiés pour mettre au point un système d'information géographique (GIS). Jusqu'à présent la cartographie des camps a été lancée au Tchad, au Kenya, en Namibie, au Rwanda, en Sierra Léone et en République unie de Tanzanie. Deux camps à Lugufu, en République unie de Tanzanie, totalisant 95 000 habitants à l'époque du projet ont été utilisés pour illustrer l'application des directives pour la cartographie des camps. En plus d'une démonstration de la gestion et de la coordination des camps, le projet vise au développement de capacités pour la mise à jour continue du système GIS. Le GIS de Lugufu comporte des niveaux élémentaires de structure de camp tels que le réseau de voies d'accès, l'accès à l'eau potable, les installations sanitaires ainsi que l'emplacement de services tels que ceux de l'enseignement, de la santé et de la

sécurité. Les normes et les indicateurs conçus pour la surveillance du bien-être et des conditions de vie dans les camps sont également illustrés dans le système GIS pour les besoins de la planification.

59. Le HCR souhaite étendre l'application de l'analyse spatiale aux conséquences environnementales et socio-économiques et à la création de plans d'intervention en cas d'urgence. La conduite et l'adaptation des directives de cartographie se retrouvent aussi dans le contexte des personnes déplacées dans leur propre pays, dans le Nord de l'Ouganda, ainsi que pour les grandes concentrations urbaines telles que Le Caire et Nairobi.

60. Les représentants du BCAH ont présenté les enseignements suivants tirés de l'expérience du Bureau dans l'utilisation des techniques spatiales dans leurs actions de secours et de prévention des catastrophes: a) l'emploi d'images satellitaires et de télécommunications par satellite est d'une grande utilité; b) l'accès aux données et à l'imagerie dans les 24-48 heures suivant une catastrophe est capital; c) les données satellitaires obtenues dans la partie visible du spectre électromagnétique ne sont pas suffisantes en raison de la présence fréquente de nuages; il conviendrait donc d'utiliser des images radar à haute résolution lorsqu'elles seront rendues possibles par de futures missions satellitaires; d) étant donné que les catastrophes se produisent souvent dans les mêmes zones, il est nécessaire de faire des prévisions, par exemple au moyen de l'acquisition ou de la recherche de données archivées relatives aux zones à haut risque; e) les entités du système des Nations Unies peuvent coordonner l'achat d'images satellitaires pour obtenir de meilleurs prix et conditions de distribution; f) étant donné que les anciennes données satellitaires ne contiennent pas l'infrastructure des nouvelles routes et des communications, de l'urbanisation et d'autres éléments d'utilisation du sol, les travaux d'extraction des informations devraient être principalement axés sur les données satellitaires nouvelles; g) la connectivité des communications ne doit pas s'appuyer uniquement sur l'infrastructure terrestre existante étant donné que celle-ci est souvent défaillante dans une situation de catastrophe; au lieu de cela il convient d'utiliser les transmissions directes par satellite et les antennes de diffusion; et h) il est important de s'associer au secteur privé étant donné que les entreprises sont parfois les meilleurs ou les seuls fournisseurs des techniques nécessaires aux services à valeur ajoutée.

61. La Réunion interinstitutions est convenue que l'utilisation des techniques spatiales permettait à ceux qui intervenaient dans les événements catastrophiques de fournir une aide d'urgence déterminante d'une manière plus efficace et plus rapide.

62. Toutefois, les participants ont noté que la capacité d'utiliser ces techniques dans des situations spécifiques était encore en cours de développement et de perfectionnement. Il s'agit notamment de la capacité de produire rapidement des estimations de la population, d'extraire les informations nécessaires pour la gestion des situations de catastrophe à grande échelle (niveau des camps) et pour la planification des interventions, de même que pour la réalisation de mécanismes d'échange de données efficaces. Les participants sont convenus qu'à cet effet il fallait des engagements soutenus au niveau des ressources humaines et financières et qu'il conviendrait de porter cette situation à l'attention du niveau de direction supérieur des institutions traitant des questions humanitaires ainsi que des institutions et programmes de financement pertinents.

63. Les participants ont fait part de leur intérêt pour l'initiative d'infrastructure des données spatiales des Nations Unies (UNSDI) du groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique (UNGIWG) étant donné que celui-ci constitue un cadre général pour les politiques, les techniques, les données, les normes communes, les pratiques courantes, les protocoles et les spécifications qui facilitent la recherche de données géospatiales, l'accès rapide à celles-ci et l'évaluation de leur utilisation sûre, y compris l'imagerie satellitaire et les produits dérivés. Dans ce contexte, les participants ont également reconnu l'importance de la base de données grandissante de métadonnées géospatiales "open source" GeoNetwork et le logiciel de visualisation des cartes des organisations des Nations Unies et des agences des pays membres, surtout depuis que cette plate-forme offre la recherche basée sur des mots clés pour l'accès aux ressources de données géospatiales dans l'ensemble du réseau de nœuds GeoNetwork. Les participants ont encouragé les nouveaux coprésidents de l'UNGIWG, le BCAH et le HCR, d'établir des relations de travail étroites avec le Bureau des affaires spatiales en tant que Secrétariat de la Réunion interorganisations.

F. Participation des organismes des Nations Unies au processus du Groupe de travail sur l'observation de la Terre

64. Le Président évoque le processus d'établissement du GEO et de son plan de 10 ans pour mettre en œuvre le GEOSS. La création du Groupe GEO est en rapport direct avec les recommandations du Sommet mondial de 2002 pour le développement durable, tenu à Johannesburg, qui a mis en évidence le besoin urgent de disposer d'observations coordonnées relatives à l'état de la Terre. Le GEO est maintenant composé de 66 pays, de la Commission européenne et de 46 Organisations participantes, dont de nombreuses entités du système des Nations Unies¹⁰.

65. Les participants ont noté que le Comité interorganisations de coordination et de planification pour les questions GEO/GEOSS comprenant la FAO, l'UNESCO et notamment sa Commission océanographique intergouvernementale, le PNUE, l'OMM et le Conseil international pour la science.

66. Les participants ont noté que plusieurs mécanismes par lesquels les utilisateurs pouvaient fournir leurs données d'entrée avaient été établis au sein du GEOSS. Il s'agit notamment des communautés d'expertise que sont le Comité de renforcement des capacités¹¹, du Comité des interfaces d'utilisateur¹² et de communautés d'expertise. Plusieurs participants ont cependant noté les difficultés d'organisation dans l'interfaçage avec la structure complexe des activités du GEO/GEOSS et ses nombreux comités et groupes de travail, ainsi que la nécessité d'établir un mécanisme efficace pour la coordination avec l'initiative. Les participants ont réaffirmé qu'il était hautement souhaitable pour les organisations membres du Comité de coordination et de planification pour les questions touchant au GEO/GEOSS d'englober d'autres organismes des Nations Unies dans leurs consultations.

¹⁰ FAO, OOSA, PNUE, UNESCO, UNESCO/IOC, UNFCCC, UNITAR, WMO

¹¹ http://www.earthobservations.org/roles/cmtes_wgs/cbc.html.

¹² http://www.earthobservations.org/roles/cmtes_wgs/uic.html.

67. Les participants sont convenus qu'il conviendrait que les représentants du PNUE, de l'OMM et de l'UNESCO prennent contact avec leurs représentants respectifs pour s'informer de la situation en ce qui concerne le Comité interinstitutions de coordination et de planification du GEO/GEOSS.

68. Les représentants ont invité l'OMM à établir pour sa prochaine session, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales, un rapport sur les activités du GEO pertinentes pour la Réunion, y compris un aperçu des tâches dans lesquelles interviennent des organismes des Nations Unies.

G. Sensibilisation du public et échange d'informations pour promouvoir la coopération interorganisations

69. Le Bureau des affaires spatiales a mis les participants au courant du site Web restructuré consacré à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies¹³. Ce site Web remanié contient des nouvelles et des annonces relatives à la coordination entre les organisations, un calendrier des activités, un répertoire des organisations, des informations sur la réunion annuelle, l'archive des rapports et un lien avec la liste à jour des initiatives et programmes dans le domaine spatial exécutés par les pays membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et au sein du système des Nations Unies qui satisfont aux recommandations spécifiques contenues dans le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable tel qu'il a été examiné au titre du point B.

70. Les participants sont convenus que les points de contact de la Réunion fourniraient régulièrement au Bureau des affaires spatiales des informations actualisées sur leurs activités et programmes spatiaux, notamment les adresses des sites Web pertinents, et des informations sur les activités à venir afin qu'elles soient affichées sur le site. Par ailleurs le Bureau des affaires spatiales, en tant que Secrétariat de la Réunion, continuera de rappeler aux points de contact de fournir trimestriellement des informations à jour destinées au site Web.

71. Les participants ont rappelé que par suite de leur accord, lors des vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, de créer avec la participation des membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique l'inventaire des équipements, du matériel éducatif et de formation, des ensembles de données sur les satellites et d'autres ressources de renforcement des capacités fournis par des organismes des Nations Unies exécutant des projets nationaux ou régionaux de coopération technique, le Bureau des affaires spatiales avait créé une page Web pour établir des liens avec les ressources dans les catégories suivantes: équipements, matériel éducatif et de formation, données sur les satellites et autres, ressources de renforcement des capacités et publications touchant à l'espace au sein du système des Nations Unies¹⁴.

72. Le Secrétariat a informé les organismes sur la base de données des inventaires. Les participants sont convenus que pour enrichir la page Web les organismes des Nations Unies fourniraient au Bureau des affaires spatiales des informations sur les

¹³ <http://www.uncosa.unvienna.org/uncosa/index.html>.

¹⁴ <http://www.uncosa.unvienna.org/inventories/index.html>.

liens vers les sources pertinentes susceptibles d'être incluses dans l'inventaire en ligne des ressources spatiales. Dans ce contexte, les participants ont pris note de l'utilité que pourrait avoir l'introduction d'informations sur les inventaires régionaux des capacités, facilités et activités spatiales, y compris les meilleures pratiques à mettre en place par la CESAP et la mise sur pied de microstations terriennes pour faciliter les opérations sur le terrain du BCAH.

73. Les participants ont noté que le tableau d'affichage électronique Web mis en place par l'UIT était utile pour procéder à des échanges de vues et faire circuler les projets de documents élaborés pour la Réunion¹⁵. Le tableau d'affichage est également accessible sur le site Web consacré à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies. Les participants ont encouragé les points de contact des organismes des Nations Unies à utiliser ce tableau pour préparer les futures sessions de la Réunion. Les participants ont remercié l'UIT de tenir à jour le tableau d'affichage électronique.

74. Les participants ont noté avec satisfaction que, conformément à un accord conclu à sa vingt-sixième session, le Bureau des affaires spatiales avait révisé et publié la brochure intitulée "Solutions spatiales aux problèmes mondiaux: comment les organismes des Nations Unies utilisent la technique spatiale pour atteindre les objectifs de développement". Ils ont noté avec satisfaction que la brochure avait été publiée en anglais, en français, en espagnol et en arabe. Elle est également accessible sous forme électronique sur le site Web consacré à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies¹⁶.

III. Questions diverses

A. Renforcement de la participation des organismes des Nations Unies aux travaux du Comité, de ses sous-comités et de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales

75. Les participants ont noté que l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/111 (paras. 30-34), reconnaissait les travaux de la Réunion interorganisations et invitait les organismes du système des Nations Unies à participer pleinement aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de ses sous-comités scientifique et technique et de la Réunion interorganisations.

76. Les participants ont par ailleurs noté que le Comité s'est félicité de la coopération avec les organismes des Nations Unies, comme en avait témoigné l'intérêt des Etats membres pour les sessions informelles ouvertes de la Réunion qui s'étaient tenues immédiatement après les sessions ordinaires de la Réunion au cours des dernières années.

77. Les participants ont aussi noté qu'il conviendrait d'encourager la participation de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBTO), de la FAO et du PNUD.

¹⁵ <http://www.uncosa.unvienna.org/uncosa/en/iamos/index.html>.

¹⁶ <http://www.uncosa.unvienna.org/uncosa/index.html>

78. Les participants ont noté avec satisfaction que le représentant du BCAH prendrait contact avec le représentant du PNUD au Siège afin d'encourager le PNUD à participer aux travaux de la réunion.

79. Le Bureau des affaires spatiales, en tant que Secrétariat de la Réunion, continuera d'encourager les organismes des Nations Unies qui n'assistent pas aux réunions d'envisager d'y participer.

B. Programme de travail futur

80. Les participants sont convenus qu'à la vingt-huitième Réunion, en 2008, seraient examinés les points suivants:

1. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes:
 - a) Plans actuels et futurs d'intérêt général et notamment examen du rapport entre les activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leur application et les programmes que ces organismes ont pour mandat d'exécuter;
 - b) Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: orientations et résultats escomptés pour la période 2008-2009;
 - c) Établissement d'un rapport sur les initiatives et les applications dans le cadre de la coopération interorganisations dans le domaine spatial;
 - d) Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interorganisations dans les domaines liés à l'espace.
2. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'espace.
3. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
4. Utilisation par les organismes des Nations Unies de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique et méthodes permettant d'accroître la coopération opérationnelle en matière d'utilisation des techniques spatiales pour les interventions d'urgence.
5. Enseignements tirés et bonnes pratiques en matière d'utilisation des techniques spatiales pour les actions de secours et la prévention des catastrophes.
6. Participation des organismes des Nations Unies au processus du Groupe de travail sur l'observation de la Terre.

7. Sensibilisation du public et échange d'informations pour promouvoir la coopération interorganisations.
8. Questions diverses.
81. Les participants sont convenus que, pour prendre en compte les événements majeurs ou les évolutions observées en cours d'année, les organismes des Nations Unies pourraient proposer d'inclure de nouveaux points à l'ordre du jour de la Réunion pendant la période intersessions.
82. Les participants ont remercié le Bureau des affaires spatiales d'avoir accueilli la vingt-septième Réunion interorganisations. Ils ont rappelé qu'il avait été décidé que la Réunion aurait lieu alternativement à Vienne et dans d'autres villes et ont noté que la vingt-huitième Réunion se tiendrait à l'UNOSAT, à Genève, du 16 au 18 janvier 2008.
83. Les participants ont noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales avait proposé d'accueillir la vingt-neuvième session à Vienne, en 2009.

Annexe I

Liste des participants à la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 17 au 19 janvier 2007

Président:: Y. Berenguer (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)

Secrétaire:: N. Hedman (Bureau des affaires spatiales)

Secrétaires adjoints: W. Balogh (Bureau des affaires spatiales)
J. Gaziyeu (Bureau des affaires spatiales)

Secrétariat de Nations Unies

Commission économique pour l'Afrique	A. Nonguierma
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	G. Wu
Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes	D. Pattie
Office de la coordination des affaires humanitaires	S. Ulgen L. Czaran
Bureau des affaires spatiales	S. Camacho A. Lee D. Stevens S. Gadimova

Programmes et fonds des Nations Unies

Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	L. St-Pierre
Programme des Nations Unies pour l'environnement	R. Witt
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche	F. Pisano

Agences spécialisées et autres organisations du système des Nations Unies

Union internationale des télécommunications	A. Matas
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Y. Berenguer
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	V. Kozharnovich
World Health Organization	S. Ebener
Oranisation météorologique mondiale	J. Liu

Annexe II

Ordre du jour de la vingt-septième Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 17 au 19 janvier 2007

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes:
 - a) Examen des plans actuels et futurs d'intérêt commun et notamment du rapport entre les activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et les programmes que ces organismes ont pour mandat d'exécuter;
 - b) Projet de lignes directrices pour les apports au rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies;
 - c) Structure du rapport du Secrétaire général sur la coordination.;
 - d) Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies: orientations et résultats escomptés pour la période 2007-2008;
 - e) Elaboration d'un rapport sur les initiatives et les applications pour la coopération interorganisations dans le domaine spatial;
 - f) Moyens de renforcer davantage la coordination et la coopération interorganisations dans le domaine des activités spatiales.
5. Résultats du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'espace.
6. Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
7. Utilisation par les organismes des Nations Unies de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique et méthodes permettant d'accroître la coopération opérationnelle en matière d'utilisation des techniques spatiales dans les interventions d'urgence.
8. Enseignements tirés des applications des techniques spatiales à l'appui des actions de secours consécutives aux catastrophes et bonnes pratiques.

9. Participation des organismes du système des Nations Unies au processus du Groupe de travail sur l'observation de la Terre.
10. Sensibilisation du public et échange d'informations pour promouvoir la coopération interorganisations.
11. Questions diverses.

Annexe III

Lignes directrices pour établir les contributions au Rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies

1. En 1975, Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies a prié le Secrétaire général de cette organisation d'établir un rapport annuel cohérent sur les plans et programmes des organismes des Nations Unies en rapport avec les activités spatiales. Le rapport annuel est examiné par le Sous-Comité scientifique et technique du Comité. Depuis 1975, la Réunion interorganisations a fourni de l'aide dans l'établissement du rapport. Elle approuve également le rapport et celui-ci est ensuite adopté par le Secrétaire général.
2. La rapport annuel de Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies a pour objet de fournir aux organismes des Nations Unies un outil stratégique destiné à stimuler la coopération interorganisations et éviter le chevauchement des travaux relatifs aux diverses applications spatiales. Ce rapport contient des informations à jour fournies par les organismes des Nations Unies sur leurs plans relatifs aux activités spatiales de l'exercice biennal suivant.
3. La structure du rapport annuel du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies a été révisée par la Réunion interorganisations sur les activités spatiales à sa session de 2003 (A/AC.105/791, annexe III). Elle est reproduite dans l'annexe aux présentes orientations.
4. Le Bureau des affaires spatiales rassemblera les contributions des organismes du système des Nations Unies en fonction de chaque thème du rapport du Secrétaire général et établira un texte final pour approbation par la Réunion interorganisations à sa prochaine session. Lorsqu'il rassemblera les contributions, le Bureau respectera les instructions communiquées par le Secrétaire général en avril 2002, à savoir limiter à 16 le nombre de pages (8 500 mots) de tout rapport provenant du Secrétariat.
5. Le Bureau des affaires spatiales établira des projets destinés au Résumé et au Chapitre I du rapport du Secrétaire général. Les Chapitres II, III et IV seront formés des communications faites par les organismes des Nations Unies. Il conviendrait que les informations contenues dans ces communications soient fondées sur les critères généraux suivants: nouvelles initiatives et/ou activités majeures faisant intervenir la coordination et la coopération entre deux ou plusieurs organismes des Nations Unies (voir A/AC.105/791, para. 28).
6. Etant donné les instructions du Secrétaire général (voir le para. 4 ci-dessus), il conviendra de faire en sorte qu'aucune communication ne dépasse trois pages par organisme. La communication doit indiquer clairement la partie du projet de rapport dans laquelle devra figurer chaque paragraphe.
7. Il convient d'indiquer les noms et titres complets des projets, programmes et organisations si leurs acronymes ou abréviations apparaissent pour la première fois dans une communication et surtout s'ils n'ont pas encore figuré dans un précédent rapport.

Appendice

Structure du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies

(telle que révisée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa Réunion de 2007)

Résumé

(Les communications des organismes des Nations Unies participants doivent être de nature générale et se faire l'écho d'une étape importante ou de nouvelles capacités au sein du système des Nations Unies)

I. Introduction

(Paragraphe d'introduction, y compris la matrice des participants et des programmes spatiaux du système des Nations Unies)

II. Politiques et stratégies se rapportant à la coordination des activités spatiales

III. Coordination actuelle et future des activités spatiales

(Il convient que les communications des organismes des Nations Unies participants témoignent des efforts de coordination faits par deux ou plusieurs organismes des Nations Unies au titre de chaque paragraphe)

- A. Protection de l'environnement et gestion des ressources de la Terre
- B. Sécurité et bien-être de l'être humain, assistance humanitaire, interventions en cas de catastrophe
- C. Renforcement des capacités, formation et enseignement
- D. Technologies de base pour le développement, y compris les technologies de l'information et de la communication et les systèmes mondiaux de navigation par satellite.
- E. Progression de la connaissance scientifique de l'espace et protection de l'environnement spatial

IV. Autres activités

(Les communications émanant d'organismes des Nations Unies participants devraient évoquer brièvement, sur au maximum cinq lignes, les principales nouvelles initiatives en relation avec l'espace qui stimulent la coordination et la coopération interorganisations)

Annexe IV

Ordre du jour du débat informel ouvert de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, tenu à Paris le 19 janvier 2007

Thème: “L'emploi de données géospatiales obtenues à partir de l'espace pour le développement durable au sein du système des Nations Unies”

Observations liminaires	Président de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales
Présentation des participants	Tous les participants
L'emploi de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable dans le système des Nations Unies	
- Présentation du thème et de sa pertinence vis-à-vis du plan de travail du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS)	Bureau des affaires spatiales
- United Nations Spatial Data Infrastructure (UNSDI)	UNGIWG/BCAH
- Activités de l'UNOSAT de l'UNITAR dans l'utilisation de données établies sur la base de données géospatiales	UNOSAT
- Exemple d'utilisation de données géospatiales dans le contexte du "Atlas of Disaster Risk" du Bureau régional l'OMS pour la Méditerranée orientale	OMS
- Exemple d'utilisation par le HCR de données géospatiales d'origine spatiale pour la cartographie de camps	HCR
Exposés généraux sur les initiatives et activités dans l'utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable	
- International Committee on Global Navigation Satellite Systems (ICG)	K. Hodgkins, Etats-Unis
- United Nations Platform for Space-based Information for Disaster Management and Emergency Response (SPIDER)	Bureau des affaires spatiales et Centre aérospatial allemand
Résumé des sujets d'intérêt et de préoccupation des organismes des Nations Unies et des membres du	Président de la Réunion interorganisations sur les

Résumé des sujets d'intérêt et de préoccupation des organismes des Nations Unies et des membres du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Président de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales

Discussions entre les organismes des Nations Unies et les pays membres du Comité et conclusions
